
BUREAU

Le mercredi 10 juin 2026, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 14h30 sous la présidence de Madame Aïcha BASSAL, Présidente du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Les membres du Bureau suivants étaient présents :

Mme Aïcha BASSAL
Mme Cécile BIR
M. Christophe JOUIN
Mme Cécilia BURGAUD
Mme Cécilia BLUMENTAL
Mme Fari SALIMY
M. Lucien BERTIN

Assistaient également à la séance :

M. PATAY, Directeur Général,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme HARANGER, Responsable du Service Contentieux (*jusqu'à 15h20*),
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

10 juin 2026

Délibération n° 38/26 DGAHP

Objet : NANTES – DOUET GARNIER – BOULEVARD GASTON SERPETTE – RUE DOCTEUR GUSTAVE RAPPIN – CESSIION DE PLACES DE STATIONNEMENT AERIEN

Considérant que :

I – Contexte

L'ensemble Douet Garnier se compose d'immeubles appartenant à Nantes Métropole Habitat (NMH) et d'immeubles en copropriété, répartis comme suit :

- Un immeuble en copropriété (Douet Garnier – groupe 150-01-02-03) incluant 100 logements inscrits aux plans de vente 2014 et 2016, dont 51 ont déjà été vendus à ce jour,
- Deux immeubles propriété de NMH (groupe 150-04-05), totalisant 60 logements locatifs sociaux,
- 10 garages boxés, également propriété de NMH.

Par délibérations en date du 21 décembre 2023 (Conseil d'Administration) et du 24 janvier 2024 (bureau du Conseil d'Administration), NMH a approuvé l'acquisition de 52 places de stationnement aérien en cœur d'îlot, auprès de l'AFUL Douet Garnier. Le prix total de cette acquisition s'est élevé à 143 520 €TTC.

II – Argumentaire

Il est proposé que NMH puisse offrir la possibilité d'acheter une place de stationnement, dans la limite d'une place par logement, aux futurs acquéreurs des logements des plans de vente. Le prix de vente plancher sera fixé à 8 000 € hors frais d'acte. Les recettes générées par ces cessions permettront de couvrir le coût de l'acquisition déjà réalisée des 52 places de stationnement auprès de l'AFUL Douet Garnier.

III – Conclusions

. Vu les articles L443-14 et R421-16 6° du Code de la Construction et de l'Habitation,
. Vu la délibération n°09/26 du Conseil d'Administration en date du 13 mai 2026 portant délégation de compétence du Conseil d'administration au Bureau,

- . Vu la délibération n°21/13 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013 portant approbation du plan de cession aux locataires pour 2014,
- . Vu la délibération n°143/14 du Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2014 portant approbation du prix de vente des logements mis en vente dans le cadre du plan de cession aux locataires pour 2014,
- . Vu la délibération n°31/15 du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015 portant approbation du plan de cession des logements individuels pour 2016,
- . Vu la délibération n°22/16 du Conseil d'Administration du 4 mai 2016 portant approbation du complément au plan de vente 2016 et présentation du bilan 2015,
- . Vu la délibération n°08/17 du Bureau du Conseil d'Administration du 11 janvier 2017 portant approbation du prix de vente des logements mis en vente dans le cadre du plan de cession aux locataires pour 2016,
- . Vu la délibération n°43/23 du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 approuvant l'acquisition de places de stationnement aérien auprès de l'AFUL Douet Garnier et approbation de la politique tarifaire à la location,
- . Vu la délibération n° 06/24 du Bureau du Conseil d'Administration du 24 janvier 2024 approuvant l'acquisition de 52 places de stationnement aérien auprès de l'AFUL Douet Garnier,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve,

- La cession des places de stationnement aux accédants des logements du groupe Douet Garnier inscrits aux plans de vente 2014 et 2016,
- Le prix de vente plancher de 8 000 € hors frais d'acte notarié,
- Les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- La signature de tous les actes nécessaires aux cessions y afférentes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes (7 voix).

Le 10 juin 2026



La Présidente du Bureau
Aïcha BASSAL

Plans de situation

